

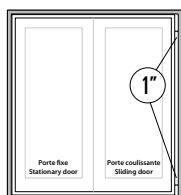
PORTES DE BOIS

Nos portes sont garanties contre tout défaut de fabrication pour une période d'un (1) an suivant la date de livraison à notre marchand, à condition que les instructions suivantes soient observées :

1. La responsabilité de Dimensions Portes et Fenêtres se limite **UNIQUEMENT** à la valeur du produit. La finition du produit, l'installation initiale, la main-d'œuvre, la réinstallation et le transport du produit défectueux ne sont pas couverts par Dimensions Portes et Fenêtres. Le produit doit être retourné à notre usine pour une réparation ou un remplacement.
 2. Nos portes sont garanties contre tout défaut pour une période d'un (1) an suivant la date de livraison, à condition que les instructions suivantes soient respectées :
 - 2.1 La porte doit être traitée dans les plus brefs délais suivant sa livraison chez notre distributeur ou marchand. Si la porte n'est pas acheminée consommateur dans un délai acceptable et qu'un bris ou un problème de toute nature nous est déclaré, la décision de réparer ou remplacer un produit reste à discrétion de Dimensions Portes et Fenêtres.
 - 2.2 Les portes ne doivent jamais être exposées à une humidité excessive avant leur traitement, ni à des changements de température excessifs. Le bois est une matière vivante qui absorbera tous ces changements climatiques, et cela peut provoquer des craquements ou gonflements.
 - 2.3 Les six faces du produit doivent impérativement être traitées dans les plus brefs délais. Si la porte inclut un balai, celui-ci devra être retiré par le consommateur avant de traiter le dessous de la porte. Si le dessous de la porte n'est pas traité, la garantie sera annulée.
- Note : La finition de la porte reste à la discrétion du consommateur. Veuillez visiter notre site web pour plus d'information.
3. Dimensions Portes et Fenêtres n'est aucunement responsable des problèmes d'installation et d'ajustements des portes. Il est normal de devoir ajuster une porte extérieure en bois selon la saison.
 4. Un gauchissement de la porte de 1/4" ou moins et une tolérance de 1/8" sur la largeur et la hauteur ne sont pas considérés comme des défauts.
 5. Pour obtenir la garantie contre le gauchissement, un système multipoint doit **OBLIGATOIREMENT** avoir été installé à notre usine. Si la porte est livrée sans ce système multipoint, la porte ne sera pas garantie contre le gauchissement.
 6. Les vitres et thermos installés dans les portes sont garantis par le fabricant de verre pour dix (10) ans contre la condensation. Aucune garantie ne s'applique à un bris thermique. Tous les défauts invisibles à un mètre de la surface vitrée ne sont pas considérés comme des défauts par le fabricant de verre.
 7. Les craquements et fissures mineurs ne sont pas considérés comme des défauts. Toute demande de remplacement devra être autorisée par un représentant qui aura inspecté la porte.
 8. Les écoulements de sève ne sont pas garantis sur les portes en pin. Le client doit lui-même en faire l'entretien/nettoyage.
 9. Les variations de couleur du bois ne sont pas couvertes par la garantie.
 10. Nos portes ne sont pas garanties pour un usage commercial.
 11. La garantie de la finition se limite à une année contre le craquement du fini (le craquement du bois n'est pas garanti, même s'il est traité par nous, car nous n'avons pas le contrôle sur celui-ci) et contre la décoloration excessive. Comme tous les traitements pour le bois, notre finition nécessite un entretien, aux deux ans environ, selon l'exposition au soleil, à la pluie, à la neige et au vent. Un entretien périodique assurera une durée de vie prolongée au bois. La garantie ne sera pas respectée si Dimensions Portes et Fenêtres juge que le produit a été soumis à des traitements considérés excessifs. Les couleurs peuvent varier selon l'essence de bois, la pénétration du produit et le grain de bois.
 12. Les photos dans cette brochure sont à titre indicatif seulement. Les couleurs peuvent avoir varié avec les années et ne sont pas reproductibles. Certaines portes sont des modèles uniques.
 13. Toutes bosses, égratignures sur la porte, panneaux, vitres ou autre composante doivent être signalées dans les 48 heures suivant la livraison, sans quoi nous ne pourrions en aucun cas répondre à un appel de service.
 14. Les systèmes de poignée à multipoint sont garantie pour une période de 10 ans par le fabricant. Tout usage anormal ou abusif annulera cette garantie.



Tout retour de marchandise devra être autorisé au préalable par le représentant de Dimensions Portes et Fenêtres.



PORTES PATIO

Nos portes patio en bois ne comportent aucune roulette ajustable sous la porte, procurant une plus grande douceur de roulement. Il est donc primordial d'ajuster la porte parallèlement à la boîte de porte. C'est l'unique façon d'assurer le bon fonctionnement du mécanisme et de l'étanchéité.

Lors de l'installation, il faut ajuster la boîte de la porte de façon à ce que la porte ouvrante soit parallèle à la boîte de porte. Sinon, le fonctionnement des barrures, de la serrure multipoint et l'étanchéité de la porte seront compromis.

Le mécanisme de porte patio en bois levante est garantie pour une période de 10 ans. Tout usage anormal ou abusif annulera cette garantie.